



# RÉNOVATION DU PONT PLACE DE LA FONTAINE



# ÉTAT ACTUEL DU PONT

C'est un ouvrage à deux voûtes en maçonneries.

L'inspection détaillée réalisée en Avril 2018 a permis d'établir un état des lieux des principaux désordres affectant l'ouvrage.

- Un déversement de pierre au niveau de la pile centrale a induit la neutralisation d'une partie de la voirie amont.
- La voûte et le tympan présentent des dégradations. On note des déversements de 5 à 15 mm sur les bandeaux (amont et aval) et localement des pierres sont descellées.



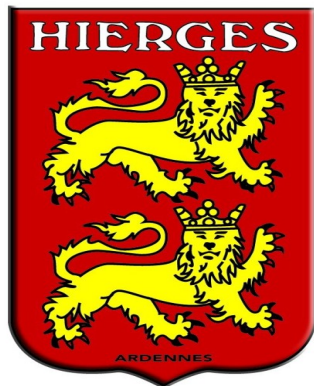


## LES TRAVAUX

- Décapage de la chaussée et décaissement jusqu'aux naissances des voûtes.
- Dépose des pierres des tympans et bandeaux pour réalignement.
- Injection de chaux et rejointoiement.
- Réalisation d'une dalle en béton.
- Mise en œuvre d'une chape d'étanchéité.
- Mise aux normes des garde-corps.
- Remise en état des dalles des trottoirs.
- Réfection de la couche de roulement.







# RÉNOVATION DU PONT RUE DU CIMETIÈRE





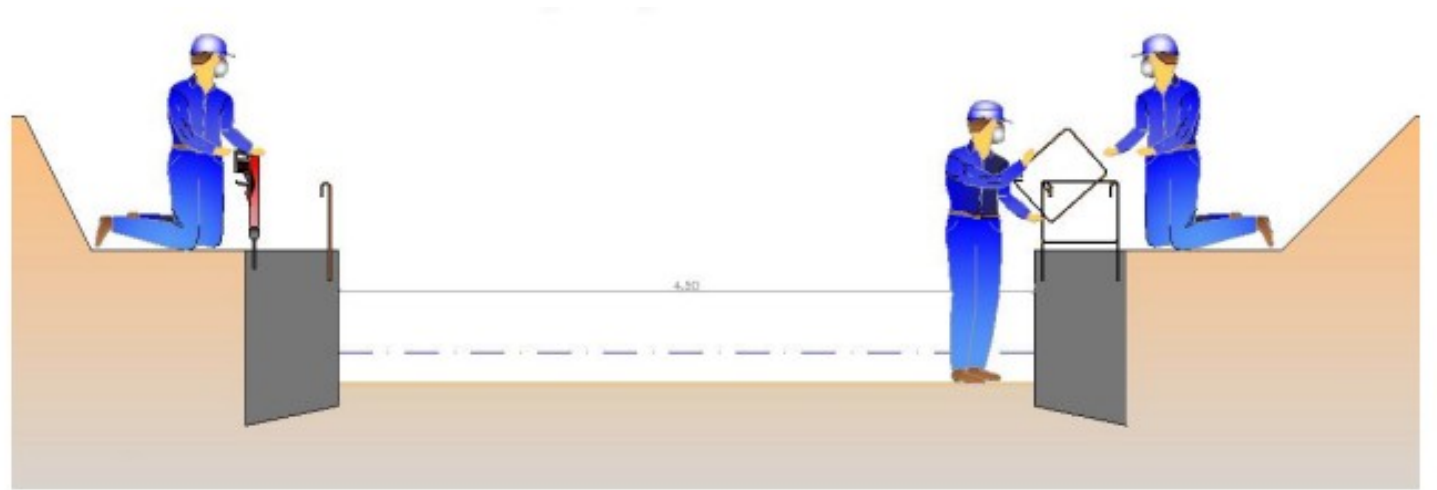
# ÉTAT ACTUEL DU PONT

- C'est un ouvrage à une travée formé par des poutrelles métalliques et dalles en béton qui reposent sur deux culées en maçonneries.
- Un escalier en pierre est présent le long de l'ouvrage pour accéder au ruisseau coté aval.
- L'inspection détaillée réalisée en Avril 2018 a permis d'établir un état des lieux des principaux désordres affectant l'ouvrage.
- Les culées sont en partie en maçonneries et en partie en béton. La culée Rive droite présente quelques éclats avec une érosion localisée coté amont.
- Sur la culée rive gauche, on relève de la fissuration et un « faïençage » en soubassement.
- Les poutres métalliques sont corrodées avec des pertes de matière.
- Sur la partie béton, on note une ségrégation générale et des nids de cailloux localisés.
- De la calcite et des stalactites sont également observées.



# LES TRAVAUX

- Le déficit de portance induit par le foisonnement des profilés ne peut être compensé. Ainsi, dans l'optique de maintenir une circulation normale des véhicules, il est nécessaire de procéder au remplacement de cet ouvrage :
- Dépose des pavés.
- Dépose des tabliers existants.
- Arasement des têtes de culées.
- Réalisation d'un couronnement en béton en tête des culées.
- Réalisation d'une nouvelle dalle en béton armé.
- Pose d'un garde-corps.
- Rejointoiement et réhabilitation des culées.
- Réhabilitation des marches d'escalier.







# RÉNOVATION DE LA PASSERELLE DE LA TANNERIE





# ÉTAT ACTUEL DE LA PASSERELLE

- C'est un ouvrage à une travée constitué par des poutres métalliques enrobées, reposant sur des culées en maçonneries.
- L'inspection détaillée réalisée en Avril 2018 a permis d'établir un état des lieux des principaux désordres affectant l'ouvrage.
- Au niveau de l'élévation amont, on note une corrosion profonde sur la poutre de rive et une fissure côté culée rive droite.
- Les poutres métalliques constituant la structure existante sont corrodées .
- Sur la dalle en béton, de la ségrégation généralisée met en avant un défaut de bétonnage.



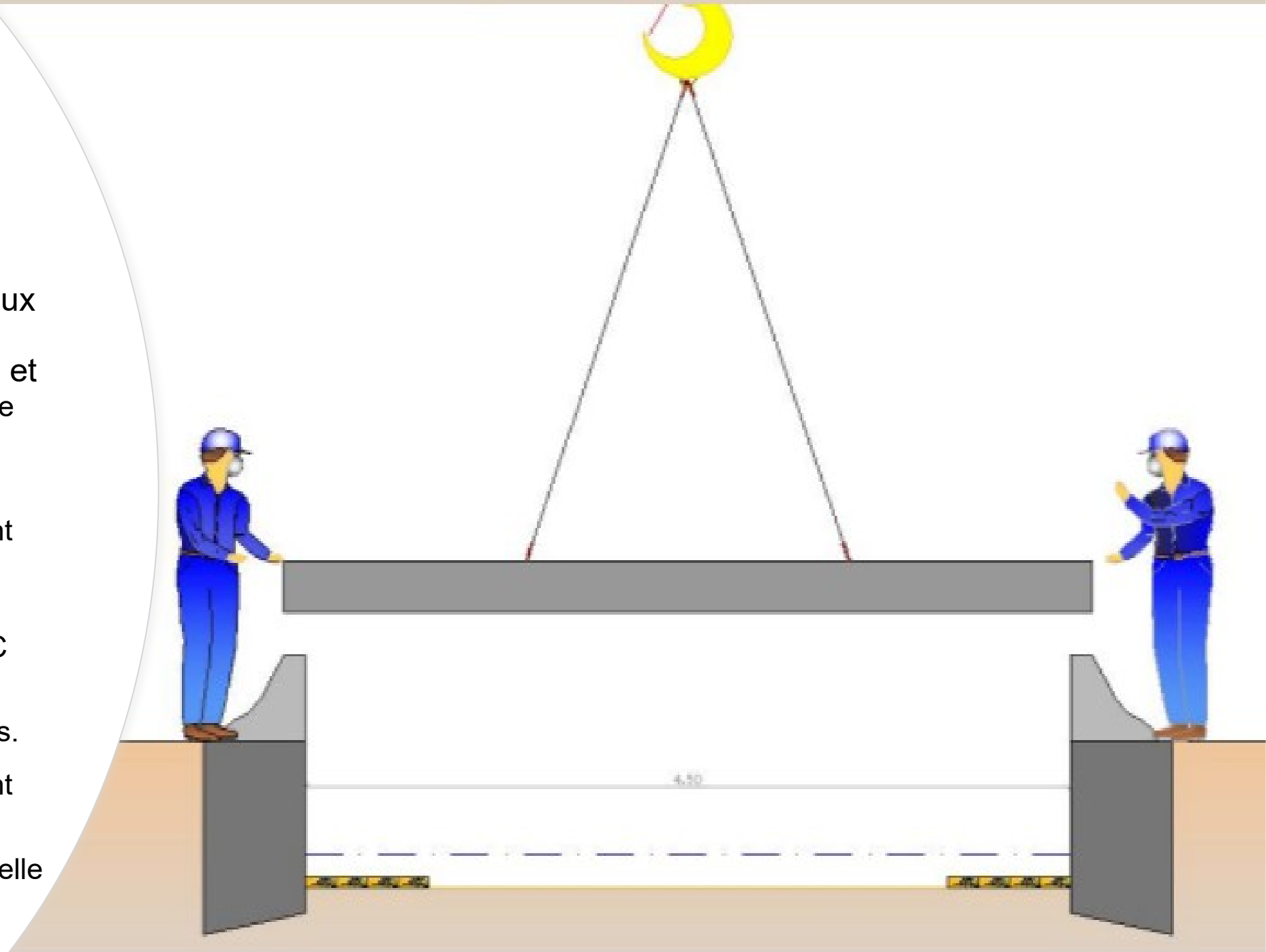


## LES TRAVAUX

Afin de répondre au mieux aux dispositions réglementaires (accessibilité et remplissage) et pour remédier au risque de limite de la capacité portante :

- la dépose de la passerelle existante et son remplacement par une nouvelle passerelle est envisageable.

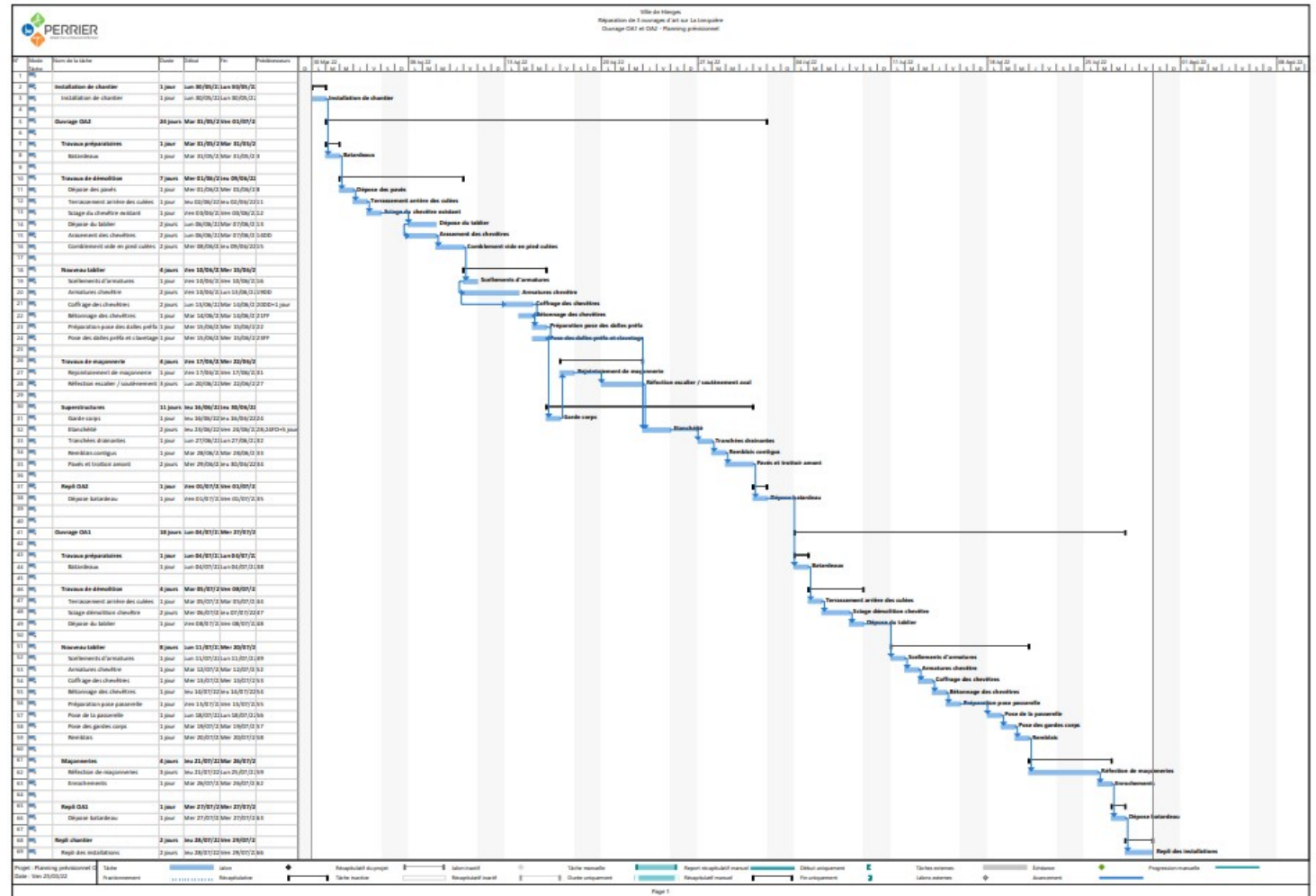
- Dépose de la passerelle et GC existants.
- Arasement des têtes de culées.
- Réalisation d'un couronnement en béton en tête des culées.
- Fourniture et pose d'une nouvelle passerelle métallique.





# LE PLANNING

- Les travaux de rénovation auront lieu cet été.
- La réglementation des rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie n'autorise les travaux que dans un intervalle situé entre Mars et Novembre.
- L'appel d'offre lancé en début d'année a permis de déterminer en avril, l'entreprise qui sera chargée de réaliser les travaux.
- Après 1 mois d'étude, les travaux devront débuter en Mai pour se terminer avant le mois d'Août.





# LE COÛT

Les travaux de rénovation d'un montant de 233 623,90 € sont financés par la commune avec la participation du département et de l'état par la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**.

Financement à hauteur de 93 000 € par la DETR.

**LA DETR**  
Dotation d'équipement des territoires ruraux



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SOUVENIR

## Le village

Le village de Hierges possède encore plusieurs maisons anciennes dont quelques-unes du XVII<sup>e</sup> siècle; le gros-œuvre de moulin est fort ancien; sur la place, rare croix expiatoire d'un meurtre datant de 1579.

Extrait d'Ardenne Wallonne - Texte de Patrice Bertrand

